

**Lettre ouverte à Michel Deneken,  
Président de l'Université de Strasbourg**

Le 12 juin 2020

Monsieur le Président,

Le 5 mars, avant le confinement, un millier de personnels et d'étudiants de l'Université de Strasbourg se rassemblaient dans le Patio et manifestaient contre la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Sans attendre la levée de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement décide aujourd'hui de faire adopter cette loi dans les délais les plus courts, dans une version qui reprend et aggrave un projet largement rejeté par les acteurs de l'ESR. Le projet a été envoyé aux membres du CNESER dimanche 7 juin pour une présentation en séance le 12 juin, ce qui témoigne d'un profond mépris de nos instances nationales. Un passage en Conseil des ministres est prévu le 8 juillet. Nous apprenons que la LPPR sera également mise à l'ordre du jour de la Commission de la Recherche de notre université le 17 juin prochain.

Cette loi constitue un puissant levier de transformation des universités et de la recherche publiques. Elle aura un impact rapide et majeur sur notre établissement et sur les organismes de recherche, en particulier sur les statuts des personnels, le financement de nos laboratoires et les procédures d'évaluation. C'est pourquoi il nous semble essentiel que vous rendiez publique votre position sur cette loi et que vous acceptiez de répondre aux interrogations suivantes :

1. Approuvez-vous la méthode gouvernementale consistant à légiférer en urgence sur l'Enseignement supérieur et la Recherche et ce, alors que la majorité des facultés et des laboratoires sont encore en Plan de reprise d'activité ?
2. Êtes-vous favorable à un abondement supplémentaire des crédits alloués à l'ANR qui aura pour effet d'augmenter encore le financement de la recherche par appels à projet au détriment des crédits récurrents attribués aux laboratoires et chercheurs de notre université ?
3. Estimez-vous que le budget de l'ESR pour 2021 permettra à notre université de faire face à ses besoins financiers en matière de fonctionnement, de recherche et de formation ?
4. Soutenez-vous l'embauche dans notre université de « tenure tracks », en contrats de 3 à 6 ans jusqu'à hauteur de 25 % des recrutements des directeurs de recherche et des professeurs ? Êtes-vous favorable à la titularisation des bénéficiaires de ces contrats, étant entendu que ces contractuels pourront être recrutés sans validation par une quelconque instance collégiale nationale (Conseil National des Universités, en particulier) ?
5. Que pensez-vous des contrats doctoraux de droit privé ? Qui garantira l'indépendance et l'intégrité de la recherche ainsi financée ? Les éventuels résultats de cette dernière seront-ils rendus publics et soumis aux règles de la réfutabilité ou bien seront-ils tenus à une clause de confidentialité ? Ne considérez-vous pas que ces dispositions de la loi constituent un véritable danger pour l'emploi public ?
6. Que pensez-vous de l'extension du rôle du HCERES à l'évaluation de la totalité des missions des établissements ? Quelles sont les missions de notre université en dehors de la recherche et la formation que vous souhaitez que l'HCERES évalue ?
7. Quel usage pensez-vous faire dans notre université des CDI de mission sur projets courts ? Souhaitez-vous les multiplier ?

Au regard des enjeux que porte cette loi et des modalités par lesquelles le gouvernement entend l'imposer, notre communauté attend beaucoup de votre position et de votre capacité à incarner et faire vivre les valeurs du service public, dans l'intérêt de tous les personnels et de nos étudiants.

*Le Comité de mobilisation de l'Université de Strasbourg*

***Avec le soutien de :** Dicensus, Sud Éducation Alsace, SES-CGT, SNTRS-CGT, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, FO ESR, les élu-e-s Alternatives 2017 de la CR, de la CFVU et du CA, les élues Solidaires Étudiant-e-s Alsace à la CFVU et au CA.*